



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/COP/14/13
16 novembre 2018

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Quatorzième réunion

Sharm El-Sheikh (Égypte), 17-29 novembre 2018

Point 17 de l'ordre du jour provisoire*

PRIORITÉS DE L'AFRIQUE POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Lettre datée du 14 novembre 2018 de la ministre de l'Environnement de l'Égypte adressée à la Secrétaire exécutive

Comme vous le savez, la Conférence des ministres africains sur la biodiversité, tenue le 13 novembre 2018, a adopté une Déclaration ministérielle africaine sur la diversité biologique, qui comprend la liste ci-jointe des priorités de l'Afrique pour la diversité biologique.

Dans sa Déclaration, la Conférence des ministres a approuvé les priorités de l'Afrique pour la diversité biologique et demandé à la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique et à la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunions des Parties aux Protocoles de Cartagena et de Nagoya de prendre en considération lesdites priorités lors de l'élaboration et de l'adoption du Cadre mondial de l'après-2020 pour la biodiversité..

Par conséquent, je demande par la présente que les priorités de l'Afrique pour la diversité biologique soient transmises à la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion, au titre du point 17 de l'ordre du jour provisoire, intitulé « Orientations stratégiques à long terme de la Vision 2050 pour la diversité biologique, approches visant à promouvoir la vie en harmonie avec la nature et préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 », afin qu'elles puissent être dûment prises en compte lors des débats. Je demande par ailleurs que le rapport de la Conférence des ministres africains sur la biodiversité soit mis à la disposition de la Conférence des Parties à titre de document d'information.

(Signé) Yasmine Fouad
Ministre de l'Environnement de l'Égypte

* CBD/COP/14/1.

Conférence des ministres africains sur la biodiversité

Sharm El-Sheikh (Égypte), 13 novembre 2018

Priorités de l'Afrique pour la diversité biologique

- Restauration des écosystèmes
 - Biodiversité marine et côtière et économie bleue
 - Espèces exotiques envahissantes
 - Accès et partage des avantages et savoirs traditionnels
 - Évaluation environnementale stratégique (article 14 de la Convention sur la diversité biologique)
 - Changement climatique et diversité biologique
 - Intégration de la biodiversité dans les secteurs concernés
 - Comptabilisation du capital naturel
 - Prévention des risques biotechnologiques
 - Braconnage et trafic d'espèces sauvages
 - Mécanismes facilitant la mise en œuvre :
 - Éducation, sensibilisation et gestion des connaissances
 - Renforcement des capacités
 - Transfert de technologie
 - Mobilisation des ressources
 - Intégration de l'égalité entre les sexes et engagement des jeunes
 - Observation et application des réglementations environnementales
-